

PROCÈS VERBAL
Séance du Conseil Municipal
du 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 30 janvier à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la commune des Pennes-Mirabeau se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2121.10, L 2121-12 et L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

MEMBRES	P (1)	A/E (1)	MEMBRES	P (1)	A/E (1)
1 AMIEL Michel	P		19 BITTARD Mihaela		Excusée pouvoir Mme GIALLO
2 LEONETTI Jean- Marc	P		20 GIALLO Audrey	P	
3 TONARELLI Pierre	P		21 DARDENNES Julien	P	
4 CHAVE Sophie	P		22 VILLE Audrey	P	
5 FARCI Claude	P		23 ADAMI Eric	P	
6 BALTZ Joëlle	P		24 MEPPI Francette	P	
7 MUSSO Jean- Philippe	P		25 VALAT Gérard	P	
8 PASQUALETTO- AMIEL Agnès		Excusée pouvoir M.AMIEL	26 PONS Alain	P	
9 BOUCHET Grégory	P		27 AMARO Romain	P	
10 TCHELEKIAN Caroline	P		28 FIORILE-REYNAUD Joëlle	P	
11 PATOT Gérard		Excusé pouvoir M.LEUCA	29 NICOLAÏ Michèle	P	
12 LEUCA Vincent	P		30 DELAVEAU Cathia	P	
13 SLISSA Monique	A	Absente	31 SCAMARONI Michel	P	
14 BOISGARD Patricia	P		32 GORLIER LACROIX Solange	P	
15 RÉAU Sylviane	P		33 FUSONE Maximilien	P	
16 LONG Didier		Excusé pouvoir M. TONARELLI	34 COCH Emeline	P	
17 VASSALO Carine	P		35 INAUDI Rosy	P	
18 VEGA Fabrice	P				

Excusé(e)s : PASQUALETTO- AMIEL Agnès - PATOT Gérard- LONG Didier - BITTARD Mihaela

Absent : Monique SLISSA

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Michel AMIEL

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Audrey VILLE

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut se réunir

P : Présent A/E : Absent ou Excusé

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Janvier 2025

ORDRE DU JOUR

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 décembre 2024

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 3/12/24 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par Monsieur T devant le Tribunal Administratif de Marseille contre l'arrêté n°PC 01307124C0002 en date du 17 juin 2024, par lequel le Maire des Pennes Mirabeau a accordé à Monsieur G un permis de construire pour une maison individuelle sur un terrain sis 40 avenue Joseph Aureille, et la décision de rejet de son recours gracieux.

En date du 19/12/24 : Occupation temporaire du domaine public par la Société SICOM S.A

En date du 9/01/25 : Désignation d'un avocat au conseil d'État pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire « SCI INCO c/ l'Association Avenir Plan de Campagne »

En date du 10/01/25 : Acceptation d'indemnisation de la Compagnie SMACL d'un montant de 5229,86€ correspondant aux dommages subis par la commune suite au sinistre du 13 juillet 2024.

En date du 14/01/25 : Acceptation d'indemnisation de la Compagnie BPCE Assurances IARD d'un montant de 2622,50€ correspondant aux dommages subis par la commune suite au sinistre du 12 février 2024.

Tableau des Marchés publics attribués en novembre et décembre 2024

RAPPORTEUR : Joëlle BALTZ

COMMANDE PUBLIQUE

1 - FOURNITURE DE MATERIEL ELECTRIQUE POUR LES SERVICES COMMUNAUX
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

2 - TRAVAUX D'AMENAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE REPARATIONS DE VOIRIE
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

3 - SERVICES DE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES POUR DES ACTIVITES
SCOLAIRES, PERISCOLAIRES, EXTRA-SCOLAIRES ET COMMUNALES
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

4 - FOURNITURE DE PRODUITS ET PETITS MATERIELS D'ENTRETIEN
AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE PUBLIC

5 - APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU AU
GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT EN VUE DE LA PASSATION DE
MARCHÉS PUBLICS SUR LA THÉMATIQUE DE « LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION
DES RISQUES » ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET DES
COMMUNES DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE AINSI QUE LEURS EPA ET EPIC CCAS,
OFFICE DU TOURISME

RAPPORTEUR : Grégory BOUCHET

EMPLOI – ESPACE FRANCE SERVICES

6 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL FRANCE

TRAVAIL DE MARIGNANE/VILLE DES PENNES MIRABEAU

7 - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU
ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHÔNE

RAPPORTEUR : Jean-Marc LEONETTI

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

8 - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA
MÉTROPOLE AIX- MARSEILLE- PROVENCE

RAPPORTEUR : Didier LONG

CULTURE

9 - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE TINO ROSSI A L'ASSOCIATION « PARCOURS
HANDICAP 13 Étang de Berre » POUR L'ORGANISATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA
LOI DU 11 FEVRIER 2005

10 - MISE A DISPOSITION DE LA SALLE TINO ROSSI A L'ASSOCIATION « STUDIO A »
POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CARITATIVE

11 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « MINOTAURE ET
COMPAGNIE »

RAPPORTEUR : Jean-Philippe MUSSO

FINANCES

12 - CIMETIÈRE DES CADENEAUX REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON
carré 5 pourtour ouest N°4

13 - CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON
carré 2 rang 4 N°5

14 - CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON
carré 2 pourtour sud N°17

15 - CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON
carré 1 rang 2 N°7

16 - CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON
carré 2 rang 1 N°1

17 - CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON
carré 1 pourtour sud N°14

18 - CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON
carré 1 rang 2 N°11

19 - CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON
carré 1 rang 2 N°6

20 - CIMETIÈRE DES CADENEUX REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON
carré 1 rang 2 N°1

21 - AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DES PENNES-MIRABEAU

22 - GARANTIE D'EMPRUNT - OPÉRATION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS COLLECTIFS
« BELLEPEIRE »

23 - GARANTIE D'EMPRUNT - OPÉRATION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS
COLLECTIFS « MÉLODIE »

RAPPORTEUR : Pierre TONARELLI

SPORTS

24 - MISE À DISPOSITION DE CRENEAUX D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU BENEFICE
DU COLLÈGE SAINTE-ELISABETH - ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

RAPPORTEUR : Le Maire

POLITIQUE DE LA VILLE

25 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SITE DE LA FERME
PEDAGOGIQUE - A.F.A.P MAISON DE L'APPRENTI

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

M. le Maire : Bonsoir à tous. Nous allons procéder à l'appel. M. AMARO. Non, pas M. AMARO, Mme VILLE.

Mme VILLE procède à l'appel.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2024

M. le Maire : Merci. Adoption du procès-verbal de la séance du 5 décembre. Des questions ? Oui, M. AMARO.

M. AMARO : Oui M. le Maire, deux sujets du coup, à l'occasion de l'adoption du précédent procès-verbal puisque vous nous avez obligés malheureusement à aborder ce sujet en Conseil municipal. Le premier est lié à l'éclairage nocturne et le second à un contexte d'insécurité qui augmente sur le quartier des Amandiers, entre autres, puisque l'atteinte aux biens augmente sur la commune. Il y a des difficultés rencontrées par les habitants des Amandiers qui vont crescendo depuis des mois.

Sur le premier sujet de l'éclairage nocturne, vous avez pris une décision il y a de nombreux mois d'éteindre totalement l'éclairage de nuit. Des riverains vous ont sollicité durant des mois sur ce sujet puisque cela crée plusieurs incidences, dont notamment un problème d'insécurité lié aux personnes. On a tous les jours des témoignages qui nous disent que « le matin quand je pars, je fais attention où je marche », puisqu'il y a eu des personnes qui sont tombées. Il y a eu des personnes qui malheureusement ont eu des accidents du fait de devoir marcher dans la nuit noire. Nous avons des jeunes qui prennent le bus tous les matins dans la nuit noire. Et nous avons une atteinte aux biens qui ne cesse d'augmenter dans tous les quartiers puisqu'il n'y a pas une semaine sans que des Pennois ne nous alertent, soit sur des voitures qui ont été siphonnées, soit des pièces qui ont été volées sur des voitures, soit sur des voitures qui ont été mises sur des parpaings, etc. On sait que sur la commune, nous avons un taux d'employés, d'ouvriers et de cadres qui travaillent très activement et c'est un drame quand la personne ne peut pas aller travailler le matin et se retrouve confrontée à un problème comme celui-ci. Et on passe bien entendu les enjeux de sécurité routière qu'on vous a évoqués.

Les Pennois vous ont sollicité, ils n'ont pas été entendus. C'est la raison pour laquelle ils sont revenus vers nous et que nous avons lancé en octobre 2024 une pétition. On espérait pouvoir se faire entendre et que les choses changent. Et pour l'instant, malheureusement, vous restez sourd à la demande des Pennois, qui ne souhaitent pas de mesure radicale ni laisser tout éteint ni tout allumé. Les Pennoises et les Pennois souhaitent des solutions qui existent ailleurs, dans d'autres communes, et permettent de trouver un juste milieu. Et ce sont les propositions qu'on a évoquées dans la pétition que l'on voulait vous remettre ce soir. Il y a une délégation de représentants des Pennoises et des Pennois qui voulaient vous rencontrer ce soir et vous avez souhaité malheureusement refuser cette invitation, puisque vous nous avez précisé tout à l'heure à Mme REYNAUD et à moi-même que vous ne pouviez pas les recevoir au pied levé. Nous vous avons prévenu il y a 48 heures que les Pennois souhaitaient pouvoir échanger avec vous à l'occasion de cette pétition. Premier refus...

Nous avons ensuite évoqué le fait que ce soir, vous avez une délégation de représentants des habitants des Amandiers qui souhaitent discuter avec vous, parce qu'ils n'y arrivent pas depuis plusieurs mois, que ce soit avec vous, M. le Maire, M. le Premier Adjoint, M. l'Adjoint à la Démocratie participative. Parce qu'il faut rappeler que nous avons un adjoint qui, dans la définition même de sa délégation – démocratie participative –, doit échanger avec la population. Et ils se heurtent malheureusement à un refus d'échanger sur ce sujet. Et ce soir, vous nous avez évoqué que c'était des menteurs, qu'il n'y avait pas de

sollicitations de leur part depuis des mois. Vous nous avez précisé que nous surfions, nous, opposition, sur des sujets que nous amplifions. Et parce que nous sommes en campagne, que nous surfons sur des sujets pour faire peur. Nous trouvons ça regrettable M. le Maire. Nous ne faisons qu'être le porte-parole et l'écho d'une population avec laquelle nous vivons.

La problématique de l'éclairage nocturne, ça n'a pas été inventé par les Pennois. D'ailleurs, avant-hier, la ville de Fos a annoncé revenir sur cette décision radicale. Beaucoup de communes reviennent sur cette décision radicale parce qu'il faut trouver un juste milieu qui permet d'allier transition écologique et sécurité des personnes. Mais vous insultez la population encore une fois, en leur disant qu'ils amplifient des problématiques que vous dites qu'ils ne connaissent pas. Et concernant les Amandiers, je pense qu'il est temps : on vous a proposé si vous ne pouviez pas les recevoir ce soir de descendre de votre bureau, puisqu'ils étaient en bas dans le hall, et de les recevoir quelques minutes pour fixer avec eux un rendez-vous. Nous avons proposé aussi que le Premier Adjoint puisse le faire. Nous avons proposé tout à l'heure à l'Adjoint à la démocratie participative de le faire. À ce jour, il n'y a aucun rendez-vous fixé et M. le Maire, vous avez dit « non je ne descendrai pas et je vous laisserai aller colporter les informations que j'ai à vous transmettre ». Nous regrettons vivement que vous traitiez ces sujets de cette manière et nous espérons vraiment qu'ils soient entendus parce qu'il est temps que la population qui vit sur la commune et qui subit malheureusement les conséquences de cette politique radicale soit enfin entendue. Parce qu'on parle de vies humaines et pas de n'importe quel sujet. Merci.

Du coup on va vous remettre cette pétition qui comporte 701 signataires. Donc nous avons plus de 700 personnes qui vous demandent, M. le Maire, de remettre un juste milieu dans l'éclairage nocturne ; qui vous demandent, M. le Premier Adjoint, de prendre position puisque vous n'avez pas pris position sur le sujet ; et qui vous demandent, M. l'Élu à la démocratie participative, de remplir vos missions de délégué que vous avez depuis de nombreux mois.

M. le Maire : Bien sûr, je ne vais pas ouvrir le débat ce soir puisque c'est un Conseil municipal cadré en matière d'ordre du jour. Je n'ai pas eu de demande de rendez-vous de la part des habitants des Amandiers. Je suis prêt à les recevoir comme je reçois toujours des groupes de quartiers quand cela m'est demandé. Les choses sont claires. Et je n'ai pas besoin de passer par vous pour ça. J'ai un cabinet, Séverine est très disponible en matière de rendez-vous. Je recevrai les gens qui veulent me rencontrer pour leur problématique de quartier. D'autant qu'au niveau des Amandiers, j'ai quelques propositions très concrètes à leur faire. Pour la question de l'éclairage nocturne, je vais regarder avec attention le contenu de cette pétition. J'ai une note qu'encore une fois, je ne vais pas détailler ce soir puisque ce n'est pas le soir de le faire. Et si besoin on organisera une réunion, chacun dira ce qu'il a à dire là-dessus.

Mais vous savez, je vais vous dire M. AMARO, j'ai dit que vous étiez en campagne et c'est vrai, ce n'est pas péjoratif. Comme vous le savez depuis quelques jours, je ne suis plus candidat. Sur la décision que j'ai prise, j'ai encore regardé ce matin, comme on dit dans le jargon médical, la littérature concernant éclairage nocturne et délinquance. Qu'il y ait une peur du noir, c'est une peur archaïque, ancestrale, on a naturellement peur du noir et de la nuit. Mais qu'il y ait une relation entre la délinquance et l'éclairage nocturne, rien ne l'a montré, rien du tout.

M. AMARO : On ne parle pas de délinquance.

M. le Maire : Si, c'est ce dont vous avez parlé. Vous avez dit que je mettais les gens en danger et que je les insultais. Moi je n'insulte personne, c'est plutôt vous qui m'insultez en disant les choses de cette manière. Je n'ai jamais insulté quiconque. Donc je prendrai en compte l'éclairage nocturne tel qu'il a été demandé. Les gens des Amandiers, s'ils sont restés pour ce début de Conseil municipal – ils peuvent d'ailleurs rester toute la longueur du Conseil municipal –, je suis tout à fait prêt à les recevoir. Et je crois que l'on a tout dit.

M. AMARO : En fait il y a deux sujets, M. le Maire. Sur le premier, il y a la délinquance, ce sont les atteintes aux biens qu'on évoque. Et on l'évoque parce que nous, nous avons décidé d'aborder ce sujet. Nous l'abordons parce que chaque semaine, les Pennois nous évoquent des vandalismes sur les véhicules, des tentatives de cambriolage. Ce sont des atteintes aux biens. Après, si vous n'entendez pas ça, il n'y a aucun souci. Nous en tous cas on les entend et on estime que les gens qui le vivent ne nous racontent pas des histoires qu'ils ont inventées parce qu'ils les ont vécues. Le deuxième sur la peur du noir et l'anxiété, mais c'est un point à prendre en compte M. le Maire dans l'état de sa population. Si le noir crée de l'anxiété pour la population, c'est un sujet qu'il faut prendre en compte. Nous sommes déjà le plus grand pays consommateur d'antidépresseurs – vous êtes bien placé pour le savoir en tant que médecin –, donc on accentue l'anxiété, c'est un sujet qu'il faut prendre en compte, et la peur du noir, forcément, est un sujet à ne pas négliger.

M. le Maire : Autrement dit, on consomme de plus en plus d'antidépresseurs parce qu'on éteint l'éclairage la nuit, d'accord ! Bien, j'ai bien reçu votre pétition dont naturellement je vais tenir compte. Il y aura les réunions nécessaires. Je recevrai les gens des Amandiers qui veulent me rencontrer dans la cadre comme vous dites de la démocratie. J'aimerais mettre à l'ordre du jour le procès-verbal de la séance du 5 décembre... Oui.

M. MUSSO : Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais répondre à M. AMARO sur ce point, lors du dernier conseil municipal, vous m'avez également interpellé, cela concernait le marché relatif au chemin des bœufs. On m'a également transmis ce document, qui a été rédigé par votre équipe et distribué aux Pennoises et aux Pennois, et dans lequel vous déclarez, je cite : « pourquoi M. MUSSO adjoint à la Démocratie participative a refusé cette séance d'information et de consultation ». Sachez, M. AMARO, que c'est très simple. Depuis que je suis élu, chaque fois que j'ai été sollicité, je me suis attaché à répondre. En aucune manière je n'ai jamais répondu à une demande qui m'a été faite, ce n'est pas vrai. Chaque fois qu'une demande m'a été adressée, elle a été instruite et j'attache une importance fondamentale à ce qu'une réponse soit apportée, et ce qu'elle soit positive ou négative. Donc au cas d'espèce qui nous intéresse, sachez qu'à ce jour, je n'ai reçu personnellement aucune demande. Donc fort du tract que vous avez diffusé, j'ai mené un peu mon enquête pour savoir si une quelconque demande était arrivée à un élu ou un service. À ce jour, ce que je peux vous dire, c'est que je n'ai aucun retour. Ça, c'est le premier point.

L'autre point que vous venez d'évoquer et qui vous préoccupe, c'est l'éclairage public. Vous dites là aussi dans le second tract qui a été diffusé que sur ce point, je suis absent sur ce sujet. Or, sachez qu'en la matière, j'ai été sollicité par des administrés et qu'une demande a été formulée pour élargir ou moduler les plages horaires. Et c'est d'ailleurs ce qui a été fait récemment aux vacances d'octobre pour l'éclairage public afin que les petits qui se rendent à l'arrêt de bus puissent le faire sur des voies éclairées. Cela concernait en particulier le secteur des Bastides.

M. le Maire : Tu pourras demander à Vincent de témoigner puisque c'est lui qui a cette délégation.

M. MUSSO : Enfin, lors du dernier Conseil, vous avez déclaré : *« quand on nomme un adjoint à la démocratie participative, l'adjoint a deux possibilités : avoir un bilan où il a enclenché la démocratie participative sur son mandat ou bien un bilan où il n'a rien fait. Et en termes de démocratie participative, c'est le choix, M. LEONETTI et M. MUSSO, que vous avez fait. »* C'est ce que nous avez dit lors du dernier conseil. Sachez que depuis octobre 2021, date à laquelle M. le Maire m'a donné cette délégation, j'ai justement enclenché deux actions importantes en matière de démocratie participative que sont le Conseil municipal des Minots – je ne vais pas revenir là-dessus – et également une démarche de consultation auprès des riverains lors du projet de la ferme photovoltaïque. Je réponds, M. AMARO, à ce que vous avez dit. Donc fort de ces deux expériences, j'ai voulu passer à la vitesse supérieure et j'ai fait une proposition pour un projet d'action spécifique en matière de

démarche de démocratie participative. Je l'ai soumis au groupe majoritaire qui l'a refusé. Pour conclure sur ce point-là, sachez que la démocratie participative, mission que l'on m'a confiée, est pour moi quelque chose de très important. J'y attache une importance fondamentale et elle fera partie de nos projets futurs.

M. le Maire : Sauf erreur de ma part, il y a également un Délégué aux quartiers, M. VEGA, que vous pourriez solliciter. Moi je le répète – et Jean-Philippe dit visiblement la même chose –, je n'ai pas eu de sollicitation de quartiers. Vous savez, on est maintenant une ville de 22 000 habitants. Ce n'est pas toujours facile de satisfaire les demandes individuelles. Tous tant que nous sommes, élus dans nos délégations, on s'efforce de recevoir les gens du mieux possible. Je n'ai pas eu de demande. Je vous redonne la parole, mais je tiens à dire que le Conseil municipal, c'est une instance avec un ordre du jour et je ne souhaite pas transformer cette instance en une tribune politique entre des candidats quels qu'ils soient aux prochaines municipales. Nous connaissons tous maintenant parce qu'elles sont largement étalées les ambitions des uns et des autres que je respecte bien évidemment, mais vous aurez largement le temps de faire campagne, vous avez un an pour le faire. Je vous redonne la parole.

M. AMARO : Avant de répondre à M. MUSSO, je ne prends pas plus la parole ce soir qu'à chaque Conseil municipal. D'ailleurs, vous me répétez que je prends trop la parole donc je suis en campagne depuis 2014, oui, parce que je prends tout autant la parole ce soir que d'habitude. Pour répondre à votre deuxième sujet, vous avez raison et on partage votre point de vue, ce Conseil municipal ne doit pas être une tribune politique, et c'est la raison pour laquelle on vous a donné rendez-vous avant. Et c'est vous qui avez décidé de le refuser et nous avez demandé de mettre le sujet au Conseil municipal. Donc nous répondons à votre demande, mais nous partageons votre point de vue qu'il aurait été opportun de l'aborder avant et pas au sein de ce Conseil municipal. Ça, c'était pour vous répondre.

M. MUSSO, sur l'aspect démocratie participative, vous nous parlez des Bastides, mais tous les quartiers demandent la même chose. J'ai un exemple en tête : au Jas de Rod où j'habite, donc je vais parler de ce que je connais, ça fait des mois qu'on a alerté que du rond-point des célibataires jusqu'au lycée de l'EREA il n'y a pas un trottoir, pas un trottoir ni d'un côté ni de l'autre. Les jeunes qui partent de ces lotissements vont à l'arrêt de bus ou à l'EREA sans trottoirs, à pied, dans la nuit noire sans bus et peuvent malheureusement rencontrer des véhicules. De quelle manière il faut qu'on vous l'explique puisqu'on l'a déjà exprimé ?

Et dernier sujet, l'Adjoint à la Démocratie participative, pour nous, il y a deux façons d'exercer son mandat, après c'est une différence de point de vue et les gens doivent faire un choix sur la manière dont un élu doit agir. Il y a les élus passifs qui attendent une sollicitation de la population et il y a les élus actifs qui une fois qu'ils ont senti qu'un sujet est abordé – et on vous donne ces sujets-là constamment, créent une réunion, créent une concertation avec les lotissements concernés. Mais on vous montre par A + B que des quartiers qui vous sollicitent vous ne leur répondez pas, en tous cas pas à tous. Nous, en tous cas, c'est la manière dont on agira. Moi c'est ce que je demanderai à mon Adjoint à la Démocratie participative. Je lui demanderai qu'il soit proactif au niveau de la population et qu'il ne soit pas passif. C'est la différence de point de vue que nous avons et je peux entendre que nous ayons des différences sur ce sujet.

M. le Maire : Jean-Philippe, on va clore.

M. MUSSO : Seulement pour dire que nous n'avons pas de différence de point de vue sur ce sujet-là. Comme je vous l'ai répondu dans la deuxième partie, ma réponse est très claire, je pense que vous l'avez bien entendue.

M. le Maire : Bien, procès-verbal de la séance du 5 décembre. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

En date du 3/12/24 : Désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à la requête déposée par Monsieur T devant le Tribunal Administratif de Marseille contre l'arrêté n°PC 01307124C0002 en date du 17 juin 2024, par lequel le Maire des Pennes Mirabeau a accordé à Monsieur G un permis de construire pour une maison individuelle sur un terrain sis 40 avenue Joseph Aureille, et la décision de rejet de son recours gracieux.

En date du 19/12/24 : Occupation temporaire du domaine public par la Société SICOM S.A
En date du 9/01/25 : Désignation d'un avocat au Conseil d'État pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire «SCI INCO c/ l'Association Avenir Plan de Campagne»
En date du 10/01/25: Acceptation d'indemnisation de la Compagnie SMACL d'un montant de 5229,86€ correspondant aux dommages subis par la commune suite au sinistre du 13 juillet 2024.

En date du 14/01/25 : Acceptation d'indemnisation de la Compagnie BPCE Assurances IARD d'un montant de 2622,50 € correspondant aux dommages subis par la commune suite au sinistre du 12 février 2024.

TABLEAU DES MARCHÉS PUBLICS ATTRIBUÉS EN NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2024

M. le Maire : Il y a un certain nombre de décisions. Avez-vous des remarques à faire sur ces décisions ?

M. FUSONE : Bonsoir à tous. On voudrait juste des précisions sur la désignation d'un avocat pour défendre les intérêts de la commune suite à une requête déposée par la SCI INCO devant le tribunal administratif.

M. le Maire : C'est tout simplement un permis de construire qui a été attaqué par d'autres commerçants de Plan de Campagne qui ne supportent pas une forme de concurrence. Étant donné que juridiquement, nous estimons qu'il n'y a aucune raison que ce permis soit refusé, nous poursuivons avec eux. Là ils sont allés au 3^e niveau, le niveau suprême en l'occurrence, le Conseil d'État. Sachant que la cour administrative d'appel de niveau 2 nous avait donné raison.

M. FUSONE : Et pour celui du 3 décembre ?

M. le Maire : C'est un permis de construire banal. La personne considère que l'instruction n'a pas été conforme tout simplement. Oui Mme LACROIX.

Mme LACROIX-GORLIER : Bonsoir à tous. Justement à propos de Plan de Campagne, est-ce que vous défendez toujours la création de commerces sur cette zone, alors que le Préfet et la Direction de Plan de Campagne sont totalement contre le fait d'agrandir cette surface commerciale ?

M. le Maire : Il y a deux types de commerces : les grands commerces de Plan de Campagne pour le mobilier et l'habillement. La création à venir, mis à part le projet INCO qui est un petit projet, n'est pas à l'ordre du jour. Le développement de Plan de Campagne tel qu'il devrait

se faire désormais se fera à deux niveaux : autour du pôle d'échanges multimodal de Plan de Campagne dont j'ai l'honneur de présider le comité de pilotage et à l'entrée de Plan de Campagne au niveau du triangle FABINI. C'est une friche industrielle aujourd'hui et le projet qui avait été porté en 2015 a été attaqué par tout le monde. Le propriétaire des terrains a retiré ce projet et travaille aujourd'hui sur un autre projet à ma connaissance, mais je n'ai pas connaissance de sa teneur. Après, vous savez, c'est toujours pareil, les gens de Plan de Campagne ne s'appliquent pas à eux ce qu'ils voudraient appliquer aux autres. On voit des reprises commerciales, c'est oui chez nous, mais pas chez les autres. C'est la concurrence...

Mme LACROIX-GORLIER : Donc ce projet juste à côté de SABARDU que vous allez défendre pour la troisième fois, est-ce que M. LEONETTI repart à Paris pour le défendre ?

M. le Maire : Non, là vous confondez avec la CDAC.

Mme LACROIX-GORLIER : Je parle de celui qui est juste à côté de SABARDU.

M. le Maire : Non non, attendez, vous faites une assimilation. La CDAC est une instance qui autorise les surfaces commerciales. Je suis allé défendre le projet non pas d'INCO qui encore une fois est un tout petit projet, mais de la galerie marchande de Barneoud qui il faut le dire est aujourd'hui minable. Le projet qui est fait, mon Dieu, n'est pas mal, enfin c'est Plan de Campagne. Tout était conforme et je suis allé moi-même – ce que je fais rarement – défendre le projet en CDAC. Il est passé en CDAC. Les commerçants et les propriétaires ont attaqué en CNAC - Commission nationale. Effectivement Jean-Marc LEONETTI est allé le défendre à Paris. Et on a gagné à nouveau. Je vous rappelle qu'en général, on perd en CDAC et on va au CNAC. Là, c'est l'inverse. Donc je considère qu'il y a effectivement une forme d'acharnement des associations de Plan de Campagne contre tout projet se développant sur le territoire des Pennes Mirabeau. Ce que je viens de dire en est une illustration. Je m'excuse pour le public, ce sont des choses un peu techniques, mais qui sont quand même la vie d'un maire d'une commune comme la nôtre.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions

Voilà pour les décisions et les marchés publics. Si vous n'avez plus de questions, on passe.

DÉLIBÉRATIONS

COMMANDE PUBLIQUE

1 – FOURNITURE DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE POUR LES SERVICES COMMUNAUX AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. le Maire : On rentre dans le Conseil municipal. Joëlle pour la délibération 1.

Mme BALTZ : Bonsoir à tous. Cette délibération concerne le renouvellement de l'accord-cadre de fourniture de matériel électrique pour les services communaux. Il commencera à la date de notification du contrat pour s'achever le 31/12/2025 et pourra être reconduit pour trois périodes d'une durée d'un an. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 21.01.2025 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise SONEPAR FRANCE DISTRIBUTION pour un montant annuel compris entre 65 000 € et 100 000 € HT.

M. AMARO : Excusez-moi, mais on avait une question sur les marchés, vous avez été un peu trop vite. Sur le tableau.

M. le Maire : Allez-y.

M. SCAMARONI : Bonsoir à tous. C'est juste sur le marché relatif aux travaux de désamiantage et de démolition de bâtiments. Cela concerne quels bâtiments ?

Mme BALTZ : Trois bâtiments communaux qui sont la maison du chemin des bœufs, le Gymnase Monaco et l'ancienne école de Plan de Campagne.

M. SCAMARONI : D'accord.

Mme BALTZ : C'est ce qu'on a vu d'ailleurs à la commission.

M. le Maire : M. AMARO.

M. AMARO : Juste une question concernant les travaux d'aménagement du chemin des bœufs qu'on a évoqués tout à l'heure au travers de l'intervention de M. l'Adjoint. Le 5 décembre, on a justement évoqué ce sujet avec l'élargissement qui va être mis en place au niveau du chemin des bœufs. On vous avait demandé l'étude de circulation. Du coup, vous nous avez transmis l'étude, mais ça reste assez flou pour nous et on a énormément de questions, puisque l'étude de circulation stipule la mise en place d'une création de voie entre le chemin des bœufs par l'impasse des bœufs via le boulevard des Tamaris. En fait, on va créer une route qui permet de joindre par les Tamaris l'impasse des bœufs, le chemin des bœufs. Du coup, cette étude de circulation n'évoque en rien le fait de devoir élargir le chemin des bœufs et ne justifie pas pour quelle raison on a besoin de faire ces travaux. Du coup, c'est assez flou parce que l'étude de circulation évoque un autre secteur que celui sur lequel nous avons posé des questions. Ça, c'est le premier point et on aimerait des éléments parce qu'on ne comprend pas. Et deuxième point M. MUSSO, tout à l'heure, vous évoquiez le chemin des bœufs. Le 5 décembre, du coup, on vous a évoqué cette demande de réunion. On a effectivement diffusé ce bulletin d'information. Nous sommes le 30 janvier, depuis 2 mois, quand est-ce que vous allez réaliser cette réunion que nous avons demandée il y a 2 mois le 5 décembre ?

M. le Maire : Concernant l'étude de circulation, comme son nom l'indique, c'est une étude qui est faite par un bureau d'études, qui fait d'une part des constats et des préconisations d'autre part qui, pour le moment, n'ont pas été validées dans un sens ou dans un autre. Nous, pour le moment, on s'est contentés pour des raisons de circulation de développer un projet d'élargissement du chemin des bœufs dans un premier temps. Le délai des travaux, ce sera pour le coup d'après. Les conséquences que cela aura en matière de circulation seront à voir après l'élargissement. Par contre vous soulevez la question du barreau qui ferait une espèce de schinte en descendant des amandiers. Ça, c'est la tranche 2 des travaux qui se fera ou pas, ce n'est pas encore décidé. Il nous manque une étude qui n'a pas encore été faite concernant le recueil des eaux à savoir des eaux fluviales. Donc ce barreau effectivement fait bien partie de l'approche globale des choses. Fort de l'élargissement de ce chemin des bœufs et donc d'une amélioration de la circulation, j'avais en effet demandé pour nous aider à prendre des décisions, et en l'occurrence ce n'est pas moi qui les prendrai, une étude de circulation pour voir s'il est opportun de mettre dans un sens ou dans un autre les voies qui convergent vers le chemin des bœufs, en particulier le chemin des petits Cadeneaux. Ce sont uniquement des projections et il est certain que l'équipe municipale d'après aura des décisions à prendre, ou pas. Mais disons qu'à partir du moment où on élargit le chemin des bœufs, ce qui est une vraie nécessité – j'y passe au moins une fois par semaine dans les deux sens –, ça a des conséquences sur la circulation et on peut améliorer sensiblement les choses.

Mme DELAVEAU : Excusez-moi, je ne sais pas si on parle de la même étude de circulation. Parce que là j'ai l'impression que vous parlez d'une étude qui a été faite récemment. Or, celle qu'on nous a transmise date de 2021.

M. le Maire : Oui c'est celle-là.

Mme DELAVEAU : Donc ce n'est pas une étude récente.

M. le Maire : Non. C'est une étude de circulation en particulier sur tout le quartier Jeanne d'Arc. Vous avez des rues qui montent et qui descendent en sens unique ou pas. Il est certain que l'étude de 2021 est un instantané à un moment T. Il est évident que les flux de circulation seront fortement modifiés en principe dans le bon sens par l'élargissement du chemin des bœufs. Voilà. Où on en est là, parce qu'on parle de plein de choses, c'est passionnant...

Alors la délibération 1, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

2 – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATIONS DE VOIRIE AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. le Maire : La 2, toujours Mme BALTZ.

Mme BALTZ : Cela concerne le renouvellement de l'accord-cadre relatif à l'entretien et à la réparation des voiries. Il commencera à la date de notification du marché qui démarre le 01/04/2025 jusqu'au 31/12/2025 et pourra être reconduit pour trois périodes d'une durée d'un an. Cet accord-cadre est composé de deux lots attribués chacun à trois opérateurs économiques. L'assistant à la maîtrise d'ouvrage a présenté un rapport détaillé à la Commission d'Appel d'Offres du 21 janvier dernier, qui après une étude approfondie a décidé d'attribuer :

- ✓ pour le lot 1, « Voirie et réseaux divers » pour un montant maximum de 1,5 M€ HT aux entreprises GAGNERAUD CONSTRUCTION, SATR/TMP et SPIE BATIGNOLLES MALET ;
- ✓ pour le lot 2, « signalisation horizontale et verticale », pour un montant maximum de 150 k€ HT aux entreprises GROUPE HELIOS, AER/ZIGZAG SIGNALISATION et MIDI TRACAGE.

M. le Maire : Des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté. M FUSONE, vous vous absteniez c'est votre droit le plus strict. Je vous signale quand même que si une délibération comme celle-là n'était pas votée, on ne pourrait plus faire aucuns travaux de voirie sur la commune. C'est juste une précision.

M. FUSONE : On n'a pas voté contre, on s'est abstenus.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 - M. FUSONE - COCH

3 – SERVICES DE TRANSPORT ROUTIER DE PERSONNES POUR DES ACTIVITÉS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES, EXTRA-SCOLAIRES ET COMMUNALES AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. le Maire : La 3.

Mme BALTZ : C'est le renouvellement de l'accord-cadre cette fois-ci concernant les services de transport routier de personnes pour les activités scolaires, périscolaires, extra-scolaires et communales. Il commencera le 1^{er} avril 2025, date de fin de contrat de celui actuellement en cours, pour s'achever le 31 mars 2026 et pourra être renouvelé pour trois périodes d'une durée d'un an jusqu'au 31 mars 2029. La Commission d'Appel d'Offres du 21 janvier a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise TRANSDEV pour un montant annuel compris entre 50 000 € et 100 000 € HT.

M. le Maire : Des questions ou remarques ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

4 – FOURNITURE DE PRODUITS ET PETITS MATÉRIELS D'ENTRETIEN AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

M. le Maire : On continue avec la 4.

Mme BALTZ : Il s'agit du renouvellement de l'accord-cadre concernant la fourniture de produits et petits matériels d'entretien écoresponsables et ergonomiques afin de limiter les troubles musculo-squelettiques des agents, et de fourniture de consommables pour l'entretien des bâtiments communaux, des sites de restauration collective de la ville et du CCAS. Il commencera à la date de notification jusqu'au 31 décembre 2025 et pourra également être reconduit pour trois périodes d'une durée d'un an. La Commission d'Appel d'Offres du 21.01.2025 a déclaré les lots 2 et 4 infructueux pour de nombreuses erreurs de calcul et a proposé de relancer une procédure pour ces deux lots. Après étude, elle a attribué :

- ✓ le lot 1 « *Produits d'entretien* » à la société SANOGIA pour un montant minimum de 5 000 € HT pour la ville et de 250 € HT pour le CCAS et pour un montant maximum de 35 000 € HT pour la ville et de 1 000 € HT pour le CCAS ;
- ✓ le lot 2 « *Petits matériels* » à l'entreprise CRISTAL HYGIENE pour un montant minimum de 1 500 € HT pour la ville et de 50 € HT pour le CCAS et pour un montant maximum de 15 000 € HT pour la ville et de 1 000 € HT pour le CCAS.

M. le Maire : Des questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

5 – APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DES PENNES-MIRABEAU AU GROUPEMENT DE COMMANDES PERMANENT EN VUE DE LA PASSATION DE MARCHÉS PUBLICS SUR LA THÉMATIQUE DE « LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION DES RISQUES » ENTRE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE ET DES COMMUNES DE L'AIRE MÉTROPOLITAINE AINSI QUE LEURS EPA ET EPIC CCAS, OFFICE DU TOURISME

M. le Maire : La 5.

Mme BALTZ : C'est une délibération qui s'inscrit dans une démarche visant à renforcer la capacité de notre commune à répondre aux enjeux de prévention et de protection des risques. En adhérant au groupement de commandes permanent initié par la Métropole Aix-Marseille Provence, nous intégrerons un dispositif collaboratif qui associe les communes de l'aire métropolitaine, leurs établissements publics, ainsi que les structures telles que les CCAS et les Offices du Tourisme. La convention constitutive de ce groupement dont nous vous proposons l'adoption permettra à notre commune de mutualiser les moyens pour optimiser les coûts, d'accéder à des compétences techniques et juridiques spécialisées et de bénéficier de marchés coordonnés dont le premier portera sur l'adhésion à une plateforme dédiée à la gestion des événements majeurs. La convention qui entrera en vigueur à la date de notification est conclue pour une durée initiale de 4 ans renouvelable par périodes de 2 ans. Notre commune, soucieuse de la sécurité des Pennois, est déjà équipée de la plateforme CEDRALIS, un système d'alerte rapide permettant de prévenir la population en cas de risque majeur. Ce dispositif a prouvé son efficacité lors de l'incendie d'août 2016 ou durant les vagues de chaleur de l'été dernier. Nous encourageons nos administrés à s'inscrire au système d'alerte CEDRALIS gratuit et accessible via le site ou l'application de la Ville en cliquant tout simplement sur les risques majeurs. Nous vous invitons donc à valider et approuver l'adhésion de la commune des Pennes Mirabeau à ce groupement de commandes et à approuver la convention constitutive ci-jointe.

M. le Maire : C'est un système banal de groupement de commande. Des questions ?

M. SCAMARONI : C'est au sujet des nuisances sonores. L'association des riverains de Gignac soutenue par M. le Maire, M. SOTO, a fait la demande en 2024 pour la pose de deux balises pour capter l'intensité des nuisances sonores. La Métropole a attribué à Gignac l'emplacement de deux balises. L'une va être située au lycée Sainte-Marie, l'autre chez un particulier. L'association « Bien vivre aux Pennes Mirabeau » en date du 1^{er} octobre 2023 et le CIQ de la Cité haute le 4 décembre 2023 vous ont transmis un courrier pour demander la mise en place de nouvelles balises sonores sur la Cité haute. À ce jour, ils n'ont pas eu de réponse. Notre question est simple : avec deux conseillers métropolitains – vous Monsieur le Maire, vous Mme CHAVE –, allez-vous d'une part faire la même démarche auprès de la métropole que celle de la commune de GIGNAC ? Et si malheureusement c'était refusé, qu'allez-vous faire ?

M. le Maire : La démarche a été faite par courrier. Je ne m'attendais pas à la question puisque ce n'est pas le sujet, mais la demande a été faite par courrier adressé à la Vice-Présidente à la Qualité de l'environnement, à savoir Mme VENTRON, la maire de Cabriès. Elle a été relancée et c'est en cours.

M. LEONETTI : En ce qui concerne ces balises, nous avons reçu la société qui pose les balises. On nous avait demandé de trouver des sites, on avait donc désigné deux sites. Mais pour des raisons techniques et personnelles, ils ne pouvaient pas installer ces balises. Donc on a renouvelé la demande avec deux autres sites et les balises vont être posées. Donc la démarche a bien été faite, on les a déjà rencontrés. Les appareils sont assez coûteux et la société avait refusé de poser les balises sur les deux sites proposés initialement. Ils nous ont demandé de trouver deux autres sites, ce qu'on a fait. On attend maintenant que la société revienne vers nous.

M. AMARO : Ce qu'on ne comprend pas et ça rejoint toujours le sujet de tout à l'heure, vous nous aviez dit on n'est pas sollicités et du coup, on ne répond pas à des sollicitations qui n'existent pas. On a deux courriers : un de l'association « Bien vivre aux Pennes Mirabeau » qui date du 1^{er} octobre 2023 et on a un courrier du CIQ La Cité Haute qui date du 4 décembre 2023. Les deux associations n'ont pas reçu de réponse. C'est encore une fois la

preuve que quand vous avez une démarche associative de démocratie participative auprès du Premier Adjoint, il n'y a pas de réponse. Vous venez de nous dire, M. LEONETTI, que les deux secteurs que vous avez proposés ont été refusés. Mais les associations sont forces de proposition. Pourquoi vous ne leur répondez pas et pourquoi vous ne travaillez pas avec elles ? Et le dernier point, la demande a été faite à quelle période puisque la demande de Gignac a été faite en 2024 et ils sont déjà obtenu satisfaction. Pour nous, la demande des associations a été faite au préalable et on n'a toujours pas d'éléments et d'action engagée. Il y a vraiment une incompréhension totale sur le fait encore une fois que quand on a des preuves de sollicitations, personne n'ait de réponse et que quand vous avez des gens qui vous sollicitent, voyez, M. MUSSO, il n'y a pas de réponse. Et on a une preuve, on a les courriers.

M. LEONETTI : On les a rencontrés fin 2024.

M. AMARO : Vous avez rencontré qui ?

M. LEONETTI : La société. Le Président de l'association CIQ de la Cité Haute est au courant.

M. AMARO : Et l'autre association ?

M. LEONETTI : L'autre association non.

M. AMARO : Ah, c'est une réponse à géométrie variable.

M. le Maire : Bien, je mets aux voix la 5. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

EMPLOI – ESPACE FRANCE SERVICES

6 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT LOCAL FRANCE TRAVAIL DE MARIGNANE AVEC LA VILLE DES PENNES MIRABEAU

M. le Maire : Délibération n° 6, M. BOUCHET.

M. BOUCHET : Bonsoir à tout le monde. La délibération 6 concerne le renouvellement de la convention de partenariat local entre France Travail de Marignane avec la ville des Pennes Mirabeau pour une durée de 3 ans. Cette convention existe depuis 2006 et permet de fournir un service de proximité aux demandeurs d'emploi de la commune. Depuis plusieurs années, cette initiative se concrétise par la mise à disposition d'information sur l'insertion professionnelle, la proposition d'emploi et la mise en commun des supports techniques de France Travail. Dans cette convention, la Ville met à disposition aussi un bureau pour les permanences d'un conseiller France Travail. Il y a également en permanence des partenariats entre France Travail et le Bureau municipal de l'emploi qui maintenant fait partie de l'espace France Service au quartier Saint-Georges. Et notamment, on n'a pas encore la date, mais dans le courant de l'année, on organisera un forum de l'emploi sur les métiers en tension et le handicap.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

7 – MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE DES PENNES MIRABEAU ET LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES BOUCHES DU RHÔNE

M. le Maire : La 7.

M. BOUCHET : C'est une mise à disposition de locaux à titre gratuit pour la Caisse d'Allocations Familiales pour des permanences à l'espace France Service, tous les mercredis et jeudis à partir du 3 février de 9h à 16h30. Deux conseillers CAF seront à disposition des Pennois. Cela peut se faire sur rendez-vous ou avec un accueil du public sur les questions de la formation, de l'orientation et de l'accès aux droits.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'HABITAT

8 – RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE LA MÉTROPOLE AIX- MARSEILLE- PROVENCE

M. le Maire : La 8.

M. LEONETTI : Cela concerne le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers de la Métropole Aix-Marseille Provence. Par délibération le 10 octobre 2024, la Métropole a approuvé ce rapport annuel. Les chiffres de ce rapport laissent apparaître que la commune est performante en matière de tri des déchets et de production de déchets ménagers. Pour rappel, depuis 1^{er} janvier 2024, la Métropole assure le traitement des déchets produits par la commune au même titre que les professionnels par une DS. Cela concerne les bacs d'ordures ménagères qui sont dans les écoles et les gymnases. De ce fait, la commune doit s'acquitter d'une redevance spéciale pour 2024 d'un forfait annuel de 25 720,25 euros. Je voudrais surtout souligner que grâce au travail réalisé par M. Gérard MELCHIONE et toute son équipe, on a le taux le plus bas. Je vous demande d'approuver ce rapport annuel comme chaque année.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui vote pour ? Qui vote contre ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

CULTURE

9 – MISE À DISPOSITION DE LA SALLE TINO ROSSI À L'ASSOCIATION « PARCOURS HANDICAP 13 ÉTANG DE BERRE » POUR L'ORGANISATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA LOI DU 11 FÉVRIER 2005

M. le Maire : Les rapports 9, 10 et 11 sont rapportés par Pierre.

M. TONARELLI : Le rapport 9 concerne la mise à disposition de la salle Tino Rossi à l'association « Parcours Handicap 13 » pour célébrer les 20 ans de la loi Handicap de 2005.

M. le Maire : Des questions ou remarques ? Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

10 – MISE À DISPOSITION DE LA SALLE TINO ROSSI À L'ASSOCIATION « STUDIO A» POUR L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION CARITATIVE

M. le Maire : La 10.

M. TONARELLI : Il s'agit de la mise à disposition de la Salle Tino ROSSI à l'association STUDIO A pour une manifestation au profit de l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE.

M. le Maire : Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

11 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION « MINOTAURE & COMPAGNIE »

M. TONARELLI : Il s'agit de l'attribution de subvention à l'association MINOTAURE & COMPAGNIE pour un total de 4 150 € qui se décompose comme suit : 1 650 € pour le fonctionnement et 2 500 € pour les projets organisés par l'association.

M. le Maire : Je mets aux voix, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

FINANCES

12 – CIMETIÈRE DES CADENEAUX REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON carré 5 pourtour ouest N°4

M. le Maire : Jean-Philippe pour les finances.

M. MUSSO : Merci. Je vous propose de traiter les neuf délibérations suivantes d'un bloc et qu'on les vote ensuite une par une. Il s'agit des délibérations relatives aux cimetières pour de la reprise de concessions qui sont à l'état d'abandon. De manière synthétique, sur ces neuf concessions, nous en avons deux qui se trouvent au cimetière des Cadeneaux, le reste étant au cimetière du Chef-Lieu. Le prix de la concession varie en fonction de l'état de la concession. Le prix le plus bas qui sera proposé est de 500 €, le prix maximum est de 3 200 €. Ce qui fera un total de mise en vente de 19 100 € au total. Je vais les énumérer une par une :

- ✓ la 12 : cimetière des Cadeneaux, carré 5 pourtour ouest n°4 : 500 € ;
- ✓ la 13 : cimetière du Chef-Lieu, carré 2 rang 4 n°5 : 2 500 € ;
- ✓ la 14 : cimetière du Chef-Lieu, carré 2 pourtour sud n°17 : 1 800 € ;
- ✓ la 15 : cimetière du Chef-Lieu, carré 1 rang 2 n°7 : 2 300 € ;
- ✓ la 16 : cimetière du Chef-Lieu, carré 2 rang 1 n°1 : 2 500 € ;
- ✓ la 17 : cimetière du Chef-Lieu, carré 1 pourtour sud n°14 : 1 800 € ;
- ✓ la 18 : cimetière du Chef-Lieu, carré 1 rang 2 n°11 : 2 000 € ;
- ✓ la 19 : cimetière du Chef-Lieu, carré 1 rang 2 n°6 : 3 200 € ;
- ✓ la 20 : cimetière des Cadeneaux, carré 1 rang 2 n°1 : 2 500 €.

M. le Maire : Merci. Je suis désolé, c'est un peu fastidieux, mais c'est la règle, on les vote une par une. Je mets aux voix la 12. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

13 – CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON carré 2 rang 4 N°5

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

14 – CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON carré 2 pourtour sud N°17

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

15 –CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON carré 1 rang 2 N°7

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

16 – CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON carré 2 rang 1 N°1

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

17 – CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON carré 1 pourtour sud N° 14

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

18 – CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON carré 1 rang 2 N° 11

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

19 – CIMETIÈRE DU CHEF-LIEU REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON carré 1 rang 2 N°6

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

20 – CIMETIÈRE DES CADENEAUX REPRISE DE CONCESSION A L'ÉTAT D'ABANDON carré 1 rang 2 N°1

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

21 – AVANCE SUR LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES-MIRABEAU

M. le Maire : La 21.

M. MUSSO : Il s'agit d'une avance sur la subvention de fonctionnement pour le CCAS. Je rappelle que l'année dernière, nous l'avions passée en février, on est à 10 000 € près sur le même montant. Il s'agit d'un montant d'avance de subvention pour 200 000 €.

M. le Maire : Pas de questions ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

22 – GARANTIE D'EMPRUNT - OPÉRATION EN VEFA DE 28 LOGEMENTS COLLECTIFS « BELLEPEIRE »

M. le Maire : La 22 pour deux garanties d'emprunt.

M. MUSSO : La délibération 22 concerne deux garanties d'emprunt. La première concerne l'opération en VEFA de 28 logements collectifs à Bellepeire. On est sur une garantie d'emprunt accordée à hauteur de 1 366 000 €. Je rappelle que pour cette opération, en avril 2024, on avait fourni une subvention à hauteur de 60 000 € qui nous permettra d'avoir une exonération pour quatre logements. Qui d'ailleurs sera déductible des pénalités SRU à N+2, c'est-à-dire pour 2026.

M. le Maire : Oui, une question.

M. AMARO : Oui M. MUSSO, une problématique sur cette délibération concernant ERILIA. Et pareil, c'est un sujet qu'on aborde depuis 2017. Pour le coup, on a fait de nombreuses demandes, on a fait de nombreux courriers, on a fait de nombreux documents d'information. Et à ce jour, on n'a toujours pas de réponse. Pareil, vous évoquiez la problématique de ne pas répondre à des sollicitations qui n'existent pas, mais c'est un sujet qu'on évoque à chaque Conseil municipal et qu'on révoque encore ce soir. Encore une preuve que malheureusement, la population attend autre chose qu'une simple démagogie en salle de Conseil municipal.

Concernant Bellepeire, vous évoquez dans l'article 11 que la société ERILIA ex-LOGIREM s'engage à réserver à la commune des Pennes Mirabeau un contingent de trois logements. On a un gros souci avec ERILIA, ça fait des années qu'on vous alerte sur la gestion du bailleur social de son parc de logements. Ce soir, dans cette salle, vous avez des

gens qui habitent dans ces logements, qui subissent des graves problématiques et qui sollicitent la mairie depuis des années. Et qui ont encore envoyé – le 5 décembre pour être précis – un mail à la municipalité et qui n'ont toujours pas obtenu la moindre réponse. Vous avez la presse qui s'est déplacée au Saint Georges. Vous avez France 3 qui a fait un reportage dans les logements des personnes qui sont concernées par des logements qui deviennent insalubres. Pour une raison, c'est le manque d'entretien du bailleur social qui ne répond pas aux exigences qu'on devrait avoir sur une commune comme celle des Pennes Mirabeau. Ça fait des années qu'on vous alerte, ça fait des années que la population vous alerte. Peu importe le quartier où ERILIA gère le parc de logements sociaux, nous avons des problèmes avec ce bailleur social. Cela fait des années que vous ne nous répondez pas.

Donc ce soir, on ne peut pas voter pour cette délibération. On va s'abstenir pour la simple raison, c'est que, malheureusement, il y a une grosse défaillance dans la gestion entre le bailleur social et vous. Et pour rappel, M. MUSSO, M. le Premier Adjoint et M. le Maire, l'année dernière, lorsque nous vous avons sollicités pour une réunion pour laquelle nous n'avons toujours pas obtenu la moindre réponse, nous vous avons transféré le courrier que nous avait fait la LOGIREM qui nous avait menacés d'aller en justice si nous continuions nos actions. Aucune réaction de votre part ! Pas la moindre réponse. Donc encore une fois, un énième sujet sur lequel la population nous sollicite. Les Pennois attendent des actions de la part de la municipalité auprès du bailleur social qu'est ERILIA. Et ce soir, dans l'indifférence totale, vous nous demandez de donner encore à ERILIA un contingent de logements, alors que la société ne répond pas à son exigence première qui doit être l'entretien de son parc social. Donnons encore des logements à un bailleur social qui n'entretient pas son parc ! Allez-y, continuez...

M. MUSSO : M. le Maire, compte tenu de ce que j'ai dit tout à l'heure, si vous avez un complément à apporter, je vous laisserai répondre directement.

M. le Maire : Alors effectivement, on a des remontées fréquentes de mauvais entretien de certains appartements. On les a fait remonter chaque fois, du mieux possible. Je ne dis pas qu'on les harcèle, mais on n'en est pas loin. Et on est loin d'obtenir effectivement ce que l'on peut attendre, ce qui hélas ne concerne pas que le bailleur social ERILIA. Depuis quelque temps, on a tendance à diversifier nos prestataires en matière de logement social, même s'il y a un passé et LOGIREM devenu ERILIA reste effectivement le bailleur social essentiel. Un groupe de logements sociaux pourtant neufs est aujourd'hui impacté par un certain nombre de malfaçons. J'ai fait remonter les choses, ce n'est pas simple. Ce n'est pas simple...

M. AMARO : Oui, mais sur ce sujet, on ne vous demande que de le travailler ensemble. Il faut que nous fassions pression ensemble sur le bailleur social. Cela fait des années qu'on vous demande d'organiser une réunion commune entre habitants, bailleur social, vous et nous pour que, ensemble, nous fassions pression sur le bailleur social. Pour que, ensemble, nous fassions toutes les remontées et que le bailleur social se retrouve dans un étau de la part de tous les élus, peu importe le groupe auquel ils appartiennent au sein de ce Conseil municipal. Et avec la population. Nous n'avons pas de réponse de votre part. Vous nous dites « nous faisons des démarches », mais vous ne nous transmettez aucun élément, vous ne nous transmettez aucun courrier, vous ne nous transmettez aucun document. On doit se baser uniquement sur vos paroles. M. le Maire, M. le Premier Adjoint, on attend de votre part un engagement de cohésion solidaire où l'ensemble du Conseil municipal travaille sur ce dossier parce qu'il s'agit des conditions de vie de Pennoises et de Pennois qui attendent de la part de leurs élus, peu importe le bord auquel ils appartiennent, un travail commun contre le bailleur social qui ne répond pas à ses prérogatives.

M. le Maire : En tous cas je considère que nous faisons notre part, même si le résultat n'est pas toujours au rendez-vous. Après je reconnais, M. AMARO, il y a peut-être des communes qui travaillent main dans la main avec leur opposition, j'en suis d'ailleurs fort étonné, mais vue la façon dont vous me traitez, effectivement, bien sûr que je ne travaille pas main dans la

main avec vous. Tout ce que je peux faire est sujet, je dirais, à critiques et à attaques, pour ne pas dire attaques personnelles pour reprendre une expression qui vous est chère. Je fais de mon mieux et ce n'est suffisamment pas assez auprès du bailleur social ERILIA, comme des autres quand ça ne va pas. On a eu quelques résultats, on a eu aussi dans un certain nombre de domaines des résultats qui n'étaient pas eu rendez-vous. On continue à travailler comme ça en tous cas pour un an. Après, vous ferez ce que vous voulez, mais vu votre profil, je serais étonné que vous soyez vraiment sur une opposition constructive. Oui Madame.

Mme COCH : Bonsoir à tous. En ce qui concerne la délibération en cours sur la garantie d'emprunt pour un tiers chez le bailleur social ERILIA, vous nous avez parlé de trois logements mis à disposition par le bailleur. Et dans le cadre des réservations en flux qui sont à venir, quel est notre pourcentage ?

M. MUSSO : Je n'ai pas ces éléments.

M. le Maire : Alors effectivement, là, vous soulevez un vrai souci. Ce n'est pas un cadeau que nous a fait le gouvernement avec un changement de calcul selon le mode d'attribution, puisque désormais, ce n'est plus sur le stock que c'est calculé, mais sur le flux. Ça, c'est la théorie, vous le savez très bien. Je continue, dans le cadre des attributions – certains diront que c'est en toute opacité, pas du tout –, à faire en sorte que les Pennois soient à 90 % privilégiés pour l'attribution des logements sociaux. Et j'en profite puisque vous soulevez la question, pour dire que le logement social, qui est un véritable problème pas uniquement aux Pennes, mais au niveau national, continue à nous préoccuper tant en matière sociale proprement dite puisque nous sommes aujourd'hui à 9,5 % de logements sociaux là où il en faudrait 25%.

J'ai toujours dit et je continuerai à le dire – après l'équipe à venir fera un peu ce qu'elle veut –, que nous n'arriverons jamais à ce chiffre parce que cela dénaturerait complètement la ville. Et qu'aujourd'hui, passez-moi l'expression, les deux gisements de logements sociaux, c'est à un horizon de 8 à 10 ans. À savoir Pallières 2 et Quartier de Gare. Sauf que, sauf erreur de ma part, la loi SRU est toujours là. Nous avons provisionné sauf erreur de ma part pour le budget 2025 qu'on vous présentera dans quelques semaines une amende – parce que moi, j'appelle les choses par leur nom – de 850 000 euros. Et c'est parce que je suis allé défendre bec et ongles à la Préfecture le fait que nous avons quand même fait des efforts qu'il n'y a pas eu le doublement ou le triplement de l'amende comme certaines communes l'ont eu. Je pense à Allauch et à Saint-Mitre-les-Remparts. Mais ce sera un véritable problème à l'avenir.

Mme COCH : Si je comprends bien, quand on parle de réservation et d'attribution sur votre flux, vous nous expliquez que dans la pratique effectivement, vous passez outre lors des commissions d'attribution de logements puisque votre avis, vous le dédiez aux Pennois.

M. le Maire : Autant que faire se peut.

Mme COCH : Mais moi la question que je me pose, c'est que vous avez vos pratiques et c'est très bien, si cela peut bénéficier aux Pennois, néanmoins ces pratiques, malheureusement, ne pourront pas être éternelles. Parce que vous connaissez aujourd'hui la situation des logements sociaux. Vous connaissez aussi le chamboulement qu'il y a aujourd'hui chez les SA HLM sur notre territoire. Le rachat de LOGIREM par ERILIA en est un bon exemple. Néanmoins, il n'y a pas que ces HLM qui sont aujourd'hui en voie de complication, notamment avec des situations financières très compliquées.

M. le Maire : C'est la totalité.

Mme COCH : Aujourd'hui, quand vous faites une garantie d'emprunt sur ERILIA, est-ce que vous avez vous un taux d'attribution sur le flux qui est dédié ? Et à quelle hauteur est-il ?

M. le Maire : Non. Je n'ai pas ce chiffre.

Mme COCH : Alors pourquoi on part sur une garantie d'emprunt ?

M. le Maire : Je ne vous dis pas que ce chiffre n'existe pas. On va regarder ça et je vous répondrai. Si on ne fait pas de garantie d'emprunt, on n'a pas de logements sociaux.

Mme COCH : Ça peut se discuter.

M. le Maire : Non, on est déjà lourdement menacés par les services de la Préfecture de ne pas en avoir fait assez. J'ai tenu bon. On arrive à la fin du mandat, donc j'aurai tenu bon jusqu'au bout. Bien du plaisir pour la suite.

Mme COCH : Justement, je me pose la question : aujourd'hui, quand vous choisissez un bailleur social comme ERILIA qui, effectivement, reprend un patrimoine de LOGIREM qui n'est effectivement pas en bon état surtout aux Pennes Mirabeau – mais pas que –, où on a effectivement un problème de fonctionnement même des équipes, puisqu'il y a eu énormément de problématiques à ce sujet, pourquoi vous pensez être obligé de choisir ce bailleur social là ? Il n'y avait pas d'autre bailleur social qui se proposait dans les Pennes Mirabeau ?

M. le Maire : Je vous rappelle quand même que ce n'est pas nous qui avons choisi, c'est l'opérateur qui avait déjà travaillé avec LOGIREM. Moi je ne suis pas marié avec LOGIREM et encore moins avec ERILIA. Vous évoquez les troubles que traversent aujourd'hui les opérateurs sociaux. Effectivement, il y a une tendance au regroupement. Les gros ont tendance à bouffer les petits. Aujourd'hui, c'est ERILIA, c'est avec eux que la chose a été négociée. Et je n'ai pas cherché effectivement à aller modifier cet accord qu'il y a eu entre l'opérateur et ERILIA. Je rappelle aussi que la garantie d'emprunt est une garantie qui se prend à trois : l'opérateur, la Métropole et la Ville.

Mme COCH : Je rappelle que si les gros mangent les petits dans le secteur des HLM, c'est une volonté gouvernementale.

M. le Maire : Je n'ai pas dit le contraire.

Mme COCH : Seuls quelques bailleurs sociaux pourront être représentés au niveau national et cette condition sera soumise au nombre de logements dont ils disposeront. Néanmoins, encore une fois, quand on a un bailleur social qui a des opérations aussi décadentes que LOGIREM et ERILIA, est-ce que justement, cette nouvelle opération n'aurait pas pu servir de moyen de pression sur l'entretien du parc Saint-Georges ?

M. le Maire : L'opération est partie depuis pas mal de temps. Elle a pris énormément de retard. Mais Madame, on peut tout imaginer, vous avez raison. On fait pression sur les uns, on fait pression sur les autres, on demande de renégocier. Les bailleurs aujourd'hui ne se bousculent pas. Ce n'est pas à vous que je vais apprendre la crise du logement que traverse la France aujourd'hui. Et pas que du logement social. Aujourd'hui, plus personne ne veut construire. Clairement, on a besoin de logements, qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas. Nous, y compris à travers les documents d'urbanisme, on a essayé de faire des logements là où il y a déjà une certaine forme de densité pour préserver le cadre de vie. Après, à chacun de dire le contraire s'il en a envie, il n'y a pas de soucis. Mais honnêtement, concernant ce dossier, je ne peux pas vous dire plus ou mieux.

Mme COCH : D'accord. Et je retiens que vous allez nous communiquer le taux de réservation sur le flux. J'imagine que ce sera sur le flux 2023. Merci.

M. le Maire : Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 26
CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH
ABSTENTION : 6 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX

19h33 : Mme REAU quitte la séance.

23 – GARANTIE D'EMPRUNT - OPÉRATION EN VEFA DE 6 LOGEMENTS COLLECTIFS
« MÉLODIE »

M. le Maire : La 23.

M. MUSSO : Toujours une garantie d'emprunt, ici pour les logements collectifs « MÉLODIE » à Pallières. Ce n'est pas ERILIA, mais la SA HLM FAMILLE et PROVENCE. On est sur une garantie à hauteur de 410 000 euros.

M. le Maire : Oui, on fait appel à d'autres. Mais pour une opération qui s'annonçait pas mal, j'avoue que j'ai été assez déçu du bailleur social. Pas plus tard que ce matin, on se plaignait avec une certaine véhémence de la désinvolture du traitement. Oui allez-y.

M. AMARO : Juste pour préciser puisque vous avez évoqué à plusieurs reprises que nous étions contre le logement social, et vous avez évoqué encore ce soir que nous attaquions à chaque fois toutes les actions que vous menez, la preuve du contraire, c'est qu'on vote pour cette délibération, étant donné que vous faites le choix d'un autre bailleur que ERILIA. Et nous avons une cohérence avec la ligne que nous pensons être la bonne pour les Pennoises et les Pennois. Donc c'est pour ça que nous allons voter pour cette délibération. Et d'ailleurs, nous reprecisons que hormis pour des projets d'ampleur et d'opacité comme la commission d'attribution des logements sociaux, nous votons 90 % des délibérations. Vous voyez que nous vous supportons et que nous allons dans le sens qui peut être le vôtre quand c'est bénéfique pour la commune.

M. le Maire : Vous vous êtes senti visé – je ne vous ai pas cité –, mais effectivement, vous m'attaquez très régulièrement sur le cadre de vie en matière de logement. Donc effectivement, sans vous citer, ça ne m'étonne pas que vous ayez rebondi. Parce qu'effectivement y compris par vos tracts et vos déclarations, vous attaquez régulièrement la commune en matière d'urbanisation.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 31
CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH
ABSTENTION : 0

SPORTS

24 – MISE À DISPOSITION DE CRÉNEAUX D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU BÉNÉFICE DU COLLÈGE SAINTE-ELISABETH -ANNÉE SCOLAIRE 2024/2025

M. le Maire : Pour la suivante, M. TONARELLI.

M. TONARELLI : Alors la 24 est retirée parce que le collège n'a plus besoin de créneaux.

M. AMARO : S'ils n'en ont plus besoin, pourquoi on a fait une délibération ? C'est quoi qui a changé entre temps ? Vous ne les aviez pas concertés avant de faire la délibération ?

M. le Maire : Sophie.

Mme CHAVE : Effectivement, le collège Sainte-Elisabeth va faire des travaux dans le gymnase. Il nous avait demandé à la base de leur projet de travaux si on pouvait leur dégager des créneaux sur un autre gymnase pour pallier l'absence de gymnase pendant les travaux à partir du mois de mars. On en a rediscuté là et la Principale s'est réentretenu avec ses équipes. Finalement, ils ont trouvé un autre moyen. Ils se sont organisés avec le dojo puisque les créneaux correspondaient mieux et ils vont faire de la course d'orientation. Donc on annule la délibération.

M. le Maire : La délibération est donc retirée.

Délibération retirée

POLITIQUE DE LA VILLE

25 –SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION SITE DE LA FERME PÉDAGOGIQUE -A.F.A.P MAISON DE L'APPRENTI

M. le Maire : Nous arrivons à la dernière délibération que je rapporte. Cela concerne une convention de mise à disposition de la Ferme pédagogique à la Maison de l'Apprenti, spécialisée dans la prévention spécialisée en direction d'enfants en difficulté. Le premier partenariat que nous avons eu avec eux s'est avéré extrêmement concluant puisque nous avons eu 140 séances d'une demi-journée et nous avons deux jeunes en formation diplômante, dont un des Pennes Mirabeau. On peut habiter les Pennes Mirabeau et rentrer hélas quand même dans le cadre d'enfants en difficulté. Le domaine, vous le connaissez, c'est tout ce qui concerne les métiers de l'agriculture et les métiers d'espaces verts. Et avec les deux éducateurs techniques qui sont les moyens humains que nous utilisons pour accompagner ces enfants, les choses se sont très, très bien passées. Raison pour laquelle nous avons décidé de renouveler la convention de mise à disposition du site de la Ferme pédagogique à la Maison de l'Apprenti. Ce qui soit dit en passant, allez, nous permet quelques économies puisque bien entendu le travail qui est fait à travers eux, c'est du travail que nous n'effectuerons pas. Je sais que le sujet avait été polémique il y a quelques mois de ça, alors moins pour la Ferme pédagogique que pour les Barnouins. Aux Barnouins, nous avons abandonné, on ne voulait pas effrayer les âmes sensibles. Donc je mets à votre vote cette convention avec la Maison de l'Apprenti.

M. AMARO : Du coup vous avez évoqué les Barnouins. Pour éviter de revivre ce qui s'est passé aux Barnouins, l'idée, pareil, c'est la démocratie participative, c'est d'échanger avec la population. Quand est-ce que vous avez échangé, M. LEONETTI, en tant que Premier Adjoint, M. MUSSO en tant qu'Adjoint à la Démocratie participative ? Quand est-ce que vous avez échangé avec les riverains qui se trouvent à proximité de la ferme pédagogique sur le

sujet ? À quel moment vous avez échangé avec les Pennois pour éviter le massacre qui s'est passé aux Barnouins ?

M. le Maire : Il n'y a pas eu de massacre.

M. AMARO : Vous n'y étiez pas, je vous assure que j'ai eu de la peine pour M. LEONETTI parce que je n'ai jamais assisté à une situation aussi problématique.

M. le Maire : Tout le monde n'a pas votre verve et votre aisance en matière de prise de parole.

M. AMARO : Revenons à nos moutons, à quel moment vous avez échangé avec la population, M. LEONETTI et M. MUSSO ?

M. le Maire : Il vous attaque. Vous êtes en campagne...

M. AMARO : Si les questions sont des attaques, c'est dur, c'est très très difficile. Je sais que votre idéal, ce serait un Conseil municipal en visio comme pendant le Covid où personne ne pose de questions. Depuis 2014, on vous habitue à travailler nos dossiers et je sais que c'est dérangent quand on vous pose des questions.

M. le Maire : Je déteste la visio, je préfère le contact physique, fût-il tendu et crispé. Alors j'ai donné effectivement à M. MUSSO une délégation de Démocratie participative. Vous l'avez dit tout à l'heure, je vous rejoins, il n'y a pas à se disputer là-dessus, nous n'avons pas la même vision de la démocratie participative. Lorsqu'on fait un projet dans un quartier, à moins que ce soit quelque chose de complètement terrible, je n'organise pas des réunions publiques. Je le prends pour moi, voyez. Ce n'est pas pour protéger M. MUSSO ou M. LEONETTI, je le prends pour moi. Et je vais vous dire pourquoi, c'est extrêmement simple. Je me rappelle d'une réunion que j'avais organisée il y a quelques mois, qui concernait Plan de Campagne, le BHNS qui est en train de se terminer et le pôle d'échanges multimodal. Des projets qui se chiffrent en plusieurs millions d'euros. Et là, parce que tel est le comportement humain, cela ne me gêne pas c'est la nature humaine, vous avez toujours un mec qui arrive et qui dit « vous dépensez des millions pour faire un BHNS, mais vous avez oublié de me ramasser les poubelles devant chez moi ». Ces réunions publiques, on sait à quoi elles servent. Vous avez quelques personnes qui viennent hurler pour des questions tout à fait personnelles alors que par définition, il s'agit de projets collectifs qui concernent le bien public. Moi je combats cet individualisme forcené d'aujourd'hui. Madame, vous pouvez hocher la tête, je défends mon point de vue, comme vous avez défendu le vôtre. Alors c'est vrai, je ne fais pas des réunions publiques pour un oui et pour un non. Et je le fais que pour des projets très structurants, et comme d'ailleurs la loi nous l'impose. Après, je n'ai jamais empêché ni M. MUSSO ni M. LEONETTI ni M. VEGA d'aller dans les quartiers pour faire de la concertation ou de l'information. Voilà, tout est dit.

M. AMARO : C'est ce qu'on demande.

M. le Maire : Et bien écoutez, je ne suis peut-être pas assez sévère avec mes élus, heureusement que ça va changer. Oui Madame.

Mme COCH : Je reviens sur ce que vous évoquiez pour la Marjolaine. Moi, la peine que j'ai eue, ce n'est pas que pour M. LEONETTI, c'est aussi pour vous, parce que vous aviez voté pour en Conseil municipal.

M. AMARO : Bien sûr.

Mme COCH : Et avez changé d'avis devant les habitants. Donc il y a une cohérence à avoir dans son attitude envers les habitants et ses votes. Une cohérence qui peut être appréciable pour tous.

M. AMARO : Vous défendez la municipalité. La municipalité avait menti en disant avoir consulté la population. Oui nous avons changé d'avis puisqu'effectivement, la municipalité avait menti.

Mme COCH : Je suis en train de parler. Peut-être que le fait que je parle de vous ne vous convient pas, M. AMARO.

M. AMARO : Je veux juste apporter des éléments d'information. Nous avons changé d'avis puisqu'effectivement, la Municipalité avait menti.

M. le Maire : Ne me traitez pas de menteur. Et surtout, ne reprenez pas la parole sans qu'on vous l'ait donnée, M. AMARO.

M. AMARO : Chez vous, c'est très strict, je le sais. Méfiez-vous parce que parfois, le très strict permet de dévier un peu trop.

Mme COCH : C'est une menace, M. AMARO ?

M. AMARO : Non, non.

Mme COCH : Si vous me menacez, dites-le, M. AMARO, ouvertement, allez-y M. AMARO.

M. AMARO : Je sais que vous êtes très stricte à la maison, je m'y colle, pas de problème.

M. le Maire : Que vous m'ayez traité de menteur comme vous venez de le faire, c'est votre problème, je n'ai jamais parlé de concertation pour la Marjolaine parce qu'effectivement, à mon niveau, je n'ai jamais concerté le quartier des Barnouins pour, soit dit en passant, quelque chose qui ne relevait que de l'entretien. Je vais même vous dire mieux...

M. AMARO : Non, mais nous on le sait.

M. le Maire : Si vous permettez, je vais finir ma phrase puisque vous vous targuez d'être poli et de ne pas couper la parole. La Maison de l'Apprenti est venue me voir pour mettre en place cette collaboration. La Maison de l'Apprenti, il y a 30 ans, je m'en occupais, j'étais Président du Conseil Général en charge de l'enfance en difficulté, donc je les connais bien. Je connais le public auquel ils s'adressent et je connais la qualité de leur travail. Sauf que oh la la, on allait faire venir des délinquants ! Les Barnouins allaient être dévastés par des barbares ! Et j'allais faire une concertation pour ça ? Si on n'avait pas été obligés de signer une convention, si on n'avait eu qu'une relation de travail avec eux pour s'occuper des espaces verts, ça passait comme une lettre à la poste. Et effectivement, je ne veux pas en rajouter parce que je n'ai plus envie de polémiquer, j'en ai marre, voyez-vous. Vous pensiez que la Maison de l'Apprenti, c'était plutôt quelque chose de bien et je le confirme. Mais secoué par quelques habitants un peu timorés et, allez j'ose je dire, racistes, je n'ai pas peur de le dire, vous avez fait marche arrière.

M. AMARO : Mais qu'est-ce que vous racontez ?

M. le Maire : Mais attendez, vous l'avez votée la délibération de la Maison de l'Apprenti !

M. AMARO : Mais arrêtez de déformer la vérité ! Nous avons voté pour parce que nous sommes totalement d'accord sur le fait qu'il faut encadrer ce type de personnes. Pourquoi nous avons rétro-pédalé...

M. le Maire : Pas aux Pennes Mirabeau !

M. AMARO : Mais vous êtes en train de déformer la réalité des choses ! Si nous avons rétro-pédalé, c'est parce qu'en commission vous nous aviez affirmé que la population allait être concertée et informée.

M. le Maire : C'est faux !

M. AMARO : C'est ça que nous avons pointé du doigt. C'est faux parce que vous avez menti, on est d'accord. Sinon, je suis le seul élu de l'opposition à avoir défendu le projet de la Maison de l'Apprenti en Conseil municipal.

M. le Maire : Non non, Rosy aussi.

M. AMARO : Pardon, mais elle est dans la majorité. Je suis le seul élu de l'opposition à avoir défendu le projet. Mais c'est parce que vous nous avez dit en commission que la population avait été concertée.

M. le Maire : C'est faux !

M. AMARO : C'est faux parce que vous ne l'avez pas fait.

M. LE MAIRE : Vous me traitez de menteur ! Non, mais attendez, c'est grave ce que vous faites.

M. AMARO : Mais il faut arrêter de déformer la réalité !

M. le Maire : C'est vous qui la déformez ! Vous me traitez de menteur, mais je n'ai jamais dit que j'allais concerter la population.

M. AMARO : Vous n'êtes pas en commission, vous ne pouvez pas savoir ce qui se passe.

M. le Maire : Écoutez, vous croyez que je ne sais pas ce qu'il se passe dans les commissions ? Déjà votre absence fort remarquée, vous n'y venez quasi jamais. Alors arroseur arrosé, c'est vous qui mentez. Madame.

Mme COCH : Alors moi, pour le souvenir que j'en ai, oui effectivement, il avait été mentionné que la population avait été informée avant le vote de la délibération. Je peux donc en témoigner, ainsi que je pense les autres membres de l'opposition. Autre chose concernant vos accusations, car je voudrais comprendre, pour vous, avoir une vision qui définit la sécurité en matière de délinquance, c'est raciste ? En quoi un délinquant est-il racisé ? Vous pouvez m'expliquer ?

M. le Maire : Je comprends que la délinquance est racisée. Je ne vous pointe pas particulièrement, mais c'est même un vrai débat de société aujourd'hui. Alors, je vais vous dire une chose Madame, s'il y en a bien un qui se bat contre la délinquance – au niveau local j'entends –, comme je le fais depuis des années en renforçant la police municipale et par différents procédés, c'est bien moi. J'ai une position extrêmement ferme contre la délinquance. Mais à partir du moment où il y a des enfants en difficulté, pris en charge par une association spécialisée qui accueille effectivement des enfants et des adolescents nés

de l'immigration, Madame, je vous en prie, pas de naïveté. Mais moi je n'ai pas de gêne à aller en parler avec les habitants. Ils me le disent. Ne me poussez pas à dire des mots qui seraient blessants dans ma bouche et que je n'ai pas l'habitude d'utiliser. Mais bien entendu que la notion de délinquance est racisée. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle – je ne le souhaite pas puisque je combats vos idées, et je le fais à la loyale –, effectivement vous montez en puissance. Je parle de votre parti...

Mme COCH : Moi je n'ai aucun parti, je n'ai pas de carte.

M. le Maire : Alors venez nous rejoindre parce qu'on partage pas mal d'idées patriotiques. Moi c'est du Rassemblement National que je parle. M. FUSONE lui est encarté, je combats ses idées, mais toujours avec beaucoup de courtoisie, il ne peut pas dire le contraire. Dans toutes les manifestations, il vient, il est cité, et tout le monde ne peut pas en dire autant sur les autres communes. Mais effectivement, il y a une racisation – je crée un néologisme pardonnez-moi – de la délinquance que, évidemment, je ne partage pas. Et ça, c'est, comment vous dire, une ligne de crête qui nous oppose. Pas vous puisque nous n'êtes pas RN.

Mme COCH : ça nous oppose sur un point. C'est-à-dire que pour moi, à partir du moment où un adolescent est délinquant, je ne regarde pas sa couleur de peau, d'accord.

M. le Maire : Ah, vous peut-être...

Mme COCH : Moi et la plupart des gens, je vous rassure.

M. le Maire : Mais vous ne connaissez pas la vie...

Mme COCH : Monsieur, je travaille dans les logements sociaux, si je devais regarder la couleur de peau de chaque personne, je ne m'en sortiraient plus. Déjà que des fois, ce n'est pas forcément très évident.

M. le Maire : Il n'y a jamais eu une telle montée du racisme en France, et de l'antisémitisme.

Mme COCH : Monsieur, il y a deux choses qu'il ne faut pas confondre. Il y a l'application des choses au niveau individuel. C'est-à-dire que quand on traite un groupe d'individus, d'adolescents à problèmes, on connaît chaque individu avec lequel on a un lien humain qui se fait. Après, quand vous parlez de racisme, j'imagine que vous faites référence à l'immigration incontrôlée que vit notre pays aujourd'hui. J'ai du mal à comprendre, donc j'essaie de comprendre. Il y a des situations globales qui se traitent effectivement à l'échelle nationale et qui peuvent intégrer des vagues d'immigration que la France connaît actuellement. Néanmoins, en matière de délinquance, je pense que la prise en compte de l'origine ethnique des personnes n'est pas forcément quelque chose de cohérent. Mais enfin, chacun ses idées.

M. le Maire : Si vous me permettez, vous m'amenez sur un terrain qui n'est pas à l'ordre du jour, concernant l'immigration, ma position individuelle en tant que Michel AMIEL est extrêmement claire : Il faut encadrer l'immigration et pas que l'immigration illégale. Je ne peux pas être plus clair là-dessus, c'est ma position. Sauf qu'aujourd'hui, vous avez des gens d'origine africaine, maghrébine ou autre qui sont français. Et c'est là que, je le répète, le problème de la délinquance est racisé. C'est un gros débat que l'on ne va pas aborder en Conseil municipal. Moi je vous demande juste de voter pour ou contre une convention avec une association qui fait un excellent travail de prévention. Après effectivement, je suis allé plusieurs fois à la ferme, je ne suis pas allé regarder le pédigré des enfants, je sais que les

choses se passent très bien. Mais sur ce débat, je ne me sens pas mal à l'aise de parler de ça avec vous. Mais ce n'est pas à l'ordre du jour.

Mme COCH : Je vais revenir sur la délibération. En termes d'accueil des adolescents, cela va jusqu'à 21 ans, il y a combien de personnes ? Sur quelles tranches horaires ? Parce qu'il y a aussi des tranches horaires pour les enfants de la commune qui vont à la ferme pédagogique. Est-ce que ces tranches horaires se superposent ? Quel est le nombre d'encadrants pour chaque groupe d'adolescents ?

M. le Maire : Je ne peux pas vous répondre chiffre par chiffre maintenant, mais je pourrai vous donner la réponse rapidement.

Mme COCH : J'aurais aimé que cela soit inscrit dans la convention. Vous comprenez bien que quand on a des enfants qui vont à la ferme passer l'après-midi comme cela se passe régulièrement à la ferme pédagogique, notamment pendant les vacances, les parents voudraient bien savoir si les personnels issus de la délinquance sont également là.

M. le Maire : Les personnels issus de la délinquance ?

Mme COCH : Eh oui, puisque vous employez les adolescents...

M. le Maire : Ah, les deux encadrants.

Mme COCH : Oui, savoir si les deux encadrants sont présents et avec combien de personnes ?

M. le Maire : Je vous répète Madame, très précisément, je ne peux pas vous répondre. Il y a aujourd'hui deux encadrants. Je sais qu'on a demandé un demi-équivalent temps plein supplémentaire financé par le Conseil départemental puisque la prévention spécialisée et la Maison de l'Apprenti, c'est essentiellement une compétence du Conseil départemental. Mais les tranches horaires exactes, je ne peux pas vous les donner. Mais je vous les donne par écrit.

Mme COCH : Si vous voulez, l'idée, c'est que ce soit inscrit sur la convention. Pour une bonne et simple raison, vous parliez d'une certaine montée de la violence sur notre territoire français et effectivement, je vous rejoins. Il y a cette crainte aussi chez les gens et c'est normal, je trouve ça tout à fait humain de vouloir se défendre et se protéger.

M. le Maire : Mais tout à fait. Je suis d'accord avec vous et je vous rejoins complètement. Pour m'en être entretenu en aparté avec vous, je suis entièrement d'accord avec vous. Mais en même temps, comprenez que dans mon rôle de responsabilité, je ne suis pas là pour souffler sur les braises.

Mme COCH : Mais justement, pourquoi ne pas l'inscrire sur la convention ?

M. le Maire : On va vous écrire. Mais comprenez bien que ces chiffres n'ont qu'une valeur très relative. C'est-à-dire que le jour où on va avoir soit un agent municipal, soit un agent de la structure qui est malade ou en récupération, peut-être qu'il y aura une entorse à ce qui est écrit.

Mme COCH : Donnez une fourchette.

M. le Maire : Ce n'est pas à ce point codifié. Mais je vais vous l'écrire dans les grandes lignes.

Mme COCH : Vous comprendrez qu'on ne peut pas être en accord avec une convention qui n'est pas suffisamment précise sur ces points.

M. le Maire : Une convention n'a pas à rentrer dans ce détail de précision et vous le savez.

Mme COCH : C'est votre point de vue.

M. le Maire : C'est mon point de vue en effet. Vous pouvez voter contre ou vous abstenir, faites ce que vous voulez. Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? 2 Qui s'abstient ? 6. Très bien.

À l'issue d'un vote à main levée, la délibération est adoptée par le Conseil Municipal :

POUR : 25

CONTRE : 2 – M. FUSONE - COCH

ABSTENTION : 6 – M. AMARO – FIORILE REYNAUD – NICOLAÏ – DELAVEAU –
SCAMARONI - GORLIER LACROIX

M. le Maire : Merci, on a fini. Oui ?

M. MUSSO : On avait envoyé par courrier une demande de création de groupe...

M. le Maire : Vas-y, c'est toi qui as écrit, ce n'est pas moi.

M. MUSSO : Il s'agit de parler en Conseil municipal d'une déclaration de création de groupe politique au sein du Conseil municipal. Le courrier a été adressé en date d'hier à M. le Maire. Il s'agit de créer un groupe qui s'intitulera « Les Pennes Mirabeau demain » qui sera composé de moi-même, de Mme REAU et de M. VEGA. Ce groupe me désigne comme représentant officiel auprès du Conseil municipal. Je vais vous lire son objet : « le groupe politique au sein du Conseil municipal vise à affirmer l'existence d'un courant différent au sein de la majorité qui restera constructif et en adéquation avec les orientations fixées par le programme municipal de 2020. Ce groupe permettra d'apporter une vision politique en mettant en avant des priorités spécifiques et des propositions qui enrichissent le débat municipal. En structurant cette démarche, nous offrons aux citoyens une alternative au sein de la majorité tout en renforçant la diversité démocratique ».

M. le Maire : Dont acte. Donc nous avons un groupe de plus. Bienvenue. Alors je tirerai toutes les conséquences de la création de ce groupe parce qu'on ne peut pas être dedans et dehors à la fois. Moi je veux bien que vous soyez dans la majorité sans y être tout en y étant. On en a parlé mardi, il n'y a pas de secret d'État. J'ai reçu ce texte hier soir à 18 h. Il me faut le temps d'analyser cette réalité et d'en tirer toutes les conséquences. Merci. Oui ?

M. AMARO : Juste une question, du coup c'est préparé depuis longtemps puisque l'association « Les Pennes Mirabeau demain » a été créée en 2021, elle est hébergée sur la Renardière.

M. MUSSO : Tout à fait, cette association a été créée en 2021.

M. AMARO : Donc c'est préparé depuis longtemps. Merci.

M. le Maire : Une association n'est pas forcément un groupe politique, mais pourquoi pas. Oui M. FUSONE.

M. FUSONE : On ne comprend pas bien, vous dites que vous créez un groupe, mais vous restez dans la majorité ?

M. le Maire : Si c'était des socialistes, j'aurais dit que c'est un courant.

M. MUSSO : Ce n'est pas un groupe socialiste, mais effectivement, c'est tout à fait un courant.

M. le Maire : Que ce ne soit pas un courant d'air... Enfin j'ai pris acte de cette création et encore une fois, j'en tirerai les conséquences. C'est vrai que c'est difficile pour moi d'avoir au sein de la majorité un groupe à l'intérieur qui finalement prend sa liberté et peut à tout moment voter contre. Je suis surpris.

M. MUSSO : Pour rester dans le jeu de mots, ce n'est pas un contre-courant.

M. le Maire : Mais il eut été plus judicieux de dire voilà, je me présente aux élections dans un an et pour le faire je crée un véritable groupe au sein du groupe municipal en démissionnant, non pas du Conseil municipal, mais de mes prérogatives. Vous avez fait un autre choix, dont acte.

M. MUSSO : Du coup, je vais apporter une précision, c'est important. Sur cette information, au-delà de l'échange que nous avons eu ensemble, on a entendu dire certaines choses. Par exemple, cela n'a pas été cité là ce soir, mais que la création de ce groupe serait une forme d'opposition, voire aussi de trahison. Et c'est sur ce point qu'on me donne l'occasion de préciser certaines choses. Parce que quand on entend le mot trahison, c'est un mot quand même qui est fort de sens. Donc avant qu'une polémique s'enchaîne là-dessus, nous tenons à préciser certaines choses. Parce que quand on trahit, on trahit soit une cause, soit une personne. Trahir une cause, ça serait quoi, ça serait trahir le programme de 2020, programme sur lequel nous avons été élus. Or, l'objet premier de la création de ce groupe que j'ai d'ailleurs lu, c'est justement de se faire le garant du respect de ces engagements. Donc nous continuerons à soutenir les propositions de la majorité inscrites dans le programme. Par contre, nous traiterons au cas par cas les nouvelles propositions. Trahir une personne, je crois qu'on peut la nommer, c'est toi Michel. Est-ce qu'on te trahit en faisant ça ? Tu nous as informés il y a longtemps que tu ne te représenterais pas aux élections et tu l'as dit à la population en ce mois de janvier, tu l'as dit aux Pennoises et aux Pennois. Tu as fait le choix personnel et as bien insisté sur le fait que c'était un choix personnel de soutenir Jean-Marc LEONETTI. Nous nous faisons le choix de ne pas le soutenir. Alors est-ce que c'est une trahison, non. C'est l'expression d'une volonté différente de la tienne. Car trahir ta personne, ce serait se présenter contre toi aux élections de 2026, ce que jamais je n'aurais fait. Tout simplement parce que tu es et tu resteras une personne inspirante à mes yeux, tout comme l'est je pense Victor MEYLAN pour tous. Merci pour ces précisions.

M. le Maire : M. AMARO, je vais d'abord dire quelque chose et vous donnerai ensuite la parole. Premièrement, le mot trahison, ce n'est pas moi qui l'ai employé même si le mot, tu as pu l'entendre ici ou là. Deuxièmement, je suis un vieux briscard de la politique depuis 30 ans, la trahison hélas est consubstantielle à la vie politique, tous partis confondus. Je me rappelle avec une pointe d'humour que M. FUSONE il y a quelques années m'avait offert une superbe girouette qui trône toujours sur mon bureau et que je vous rendrai à la fin du mandat.

M. FUSONE : Ah non, c'est un cadeau ! (Rires dans la salle)

M. le Maire : Alors tout va bien. Mais moi je n'ai pas trahi le parti socialiste, je l'ai quitté parce qu'il ne représentait plus mes valeurs de gauche sociale. Et quand je vois ce que fait aujourd'hui le parti socialiste avec la France Insoumise, je me félicite de ne plus être dans ce

marigot. Acte 1. Acte 2, je n'ai pas trahi Emmanuel MACRON. Vous m'avez souvent reproché d'avoir soutenu MACRON aux élections de 2017. C'est exact, mais moi je n'ai rien eu de MACRON. J'étais déjà sénateur. Tel qu'il s'est présenté aux Français, j'ai cru comme beaucoup de Français qu'il pouvait représenter ce rassemblement. Et je vais vous dire autre chose, aujourd'hui, c'est plus la personne et ses comportements qui me déplaisent comme à 80 % des Français. Donc la plaisanterie de la girouette, je l'ai prise avec beaucoup d'humour et sans aucune vindicte à votre égard. D'autant que je ne me considère pas avoir trahi ni un parti ni un homme.

Concernant la position de Jean-Philippe, je ne parle pas de trahison, plutôt plus d'abandon. Excuse-moi Jean-Philippe, on peut quand même avoir des interprétations différentes des choses, que ce soit avec toi comme avec quiconque. Pourquoi je dis ça ? Je sais depuis longtemps que tu te présentes aux élections de l'année prochaine. Il me semble que tu pouvais très bien mener cette campagne municipale avec les gens que tu auras choisis sans créer un trouble au sein du Conseil municipal. Et je crois que l'échange que nous avons eu mardi l'a bien montré. On lave un peu le linge sale en famille, comme on dit parfois. J'ai convoqué mon groupe municipal majoritaire sans ordre du jour, j'ai mis *présence indispensable* et tout le monde était là. Chacun s'est exprimé. En t'exprimant clairement, tu t'es mis à l'écart de ce groupe municipal. Ce n'est pas que de moi, bien sûr que ça n'a pas de valeur politique de primaire ou autre, mais tu as choisi de mettre un trouble au sein du Conseil municipal par ce choix. Toi, tu dis que tu ne vois pas les choses comme ça, mais beaucoup de gens le voient ainsi. Et on le verra dans l'avenir, au fur et à mesure que la campagne va se dérouler. Et surtout au dernier moment. M. AMARO, vous vouliez la parole.

M. AMARO : Après on ne veut pas rentrer dans les tambouilles familiales, qu'elles soient actées ou non actées. Juste, pour aller jusqu'au bout de l'engagement, puisque là on est dans une démarche qui n'existe nulle part ailleurs, c'est-à-dire un élu qui dit vouloir sortir d'une majorité, mais tout en conservant ses indemnités : M. MUSSO, vous parliez d'engagement, alors pour aller au bout de votre engagement, et dans ce cas ce serait tout honorable, rejoignez les rangs de l'opposition qui travaille bénévolement. Je ne parlais pas de votre groupe, je parle de l'opposition au sens global. Parce que pour le coup, je rejoins ce qu'on disait dans un précédent Conseil municipal, on ne peut pas rester au sein d'une majorité en disant qu'on est contre. On ne peut le faire qu'à une seule condition, c'est de regarder les indemnités qui nous paient. Et une vraie opposition est bénévole. Nous en tous cas, c'est le travail qu'on mène maintenant depuis plus de 10 ans. Donc allez au bout de votre engagement et là pour le coup, vous aurez vraiment un engagement marqué en sortant de la majorité, et sans indemnités, comme le font tous les élus de l'opposition qui sont autour de cette table. Et après M. le Maire, vous pouvez aller totalement dans ce sens aussi puisque toute dissidence dans une commune est sanctionnée par le retrait des délégations. Puisque ça n'existe pas un groupe à l'intérieur d'un groupe. Il faut que les choses soient claires. On milite depuis des années pour une ligne cohérente. On ne s'en est jamais cachés, en 2014, vous nous avez proposé plusieurs choses qu'on a toujours refusées parce qu'on ne veut pas être et dedans et dehors. En 2020, vous nous avez proposé de prendre la présidence de la commission finances, on l'a refusée parce qu'on ne peut pas être et dedans et dehors. Donc M. MUSSO, il faut aller jusqu'au bout de son engagement et faire comme tous les élus d'opposition, acter vraiment que vous êtes dans l'opposition. Auquel cas vous êtes dans un entre-deux juste pour des raisons financières qui seraient positives pour Mme REAU, M. VEGA et vous-même.

M. le Maire : Concernant la présidence d'une commission, prendre la présidence d'une commission, ce n'est pas cautionner le groupe dans lequel on est. Vous qui vous targuez de bien connaître les institutions, au niveau du Parlement, des commissions, y compris des commissions majeures – je pense à la commission finances à l'Assemblée nationale – sont portées par des membres de l'opposition. Mes propositions à votre égard ne sont jamais allées jusque-là. Lorsque j'ai été réélu en 2020 – je ne parle pas de 2014 –, je ne vous ai jamais fait de proposition de quoi que ce soit. Le hasard arithmétique a voulu, chose rare,

qu'on se retrouve en quadrangulaire. Chacun a gardé ses billes, point final. Quant à la question que vous soulevez de maintenir ou pas la délégation et évidemment les indemnités, mais je ne pense pas qu'ils attendent après ça, c'est en effet une question qui se pose. Mais si vous le permettez, comme vous n'êtes pas encore Maire et peut-être pas forcément près de le devenir, cette question-là, c'est à moi qu'elle incombe.

M. MUSSO : Je vous remercie de vous soucier de mes indemnités et de ce qu'elles peuvent être, en tous cas effectivement M. le Maire a répondu là-dessus, donc ne vous inquiétez pas. Et apparemment, par rapport à ce que vous avez dit, je suis désolé et déçu que vous n'ayez pas compris le message que j'ai diffusé et que je pensais être assez clair et même très clair, y compris en faisant un jeu de mots sur le contre-courant. C'est dommage.

M. le Maire : Je voudrais dire un dernier mot concernant l'aspect délégation. Je ne parle pas de la question des indemnités. Je regrette profondément la décision que vous prenez ce soir. Profondément. Non pas que vous partiez à ces élections, c'est votre droit le plus strict. Mais, je réemploie le mot, que vous jetiez ce trouble au sein du Conseil municipal. En ce qui te concerne Jean-Philippe, j'ai toujours dit et je continue à le penser que tu as été un bon adjoint aux Finances. Tu es quelqu'un de sérieux, tu travailles, tu connais tes dossiers. Mais bien évidemment, la question se pose de te laisser une délégation aussi importante à un moment où du fait que tu reprennes ta liberté de vote, tu puisses à tout moment – ce n'est pas contractuel ce que tu viens de dire – le démonter. Donc c'est dommage, je ne le prends pas comme une trahison, mais je le prends mal évidemment, et je pense que tu fais une erreur politique. Voilà. Et si vous voulez bien, on va en rester là. Bonne soirée.

Séance levée à 20H10

LE MAIRE
Michel AMIEL

LA SECRÉTAIRE
Audrey VILLE